



ALLIANCE DES PRODUCTEURS FRANCOPHONES DU CANADA

*Notes de l'allocution de
M. Mark Chatel,
président de l'APFC*

*Audiences publiques du CRTC, Avis 2008-12 – Examen des services de radiodiffusion de langues
anglaise et française dans les communautés francophones minoritaires*

Gatineau, le 15 janvier 2009

Seule la version prononcée fait foi.

Allocution

Audience publique du CRTC, le 15 janvier 2009

Examen des services de radiodiffusion de langues anglaise et française dans les communautés francophones minoritaires

Avis 2008-12

Mesdames et messieurs du Conseil,

Je suis Mark Chatel, président de l'Alliance des producteurs francophones du Canada. À ma droite se trouve Annabelle Cloutier. Elle assume la direction générale de notre organisme depuis cet automne.

L'Alliance tenait à participer activement à votre consultation publique au sujet des services de radiodiffusion de langues anglaise et française dans les communautés francophones et anglophones minoritaires du Canada. Je vous remercie de nous avoir invités pour présenter nos commentaires et nos recommandations ce matin.

Notre mémoire formule dix recommandations, entre autres sur les conditions de licence, le rôle des télédiffuseurs publics et privés et la jeunesse. Je profiterai de cette tribune pour m'attarder à certaines de ces recommandations.

Mais avant d'aller plus loin, et puisqu'une image vaut mille mots, j'aimerais vous présenter un court montage des réalisations de nos producteurs. Cette vidéo illustre bien la qualité et la diversité qu'offre maintenant notre industrie à la population canadienne, et en particulier aux francophones vivant en situation minoritaire.

*** (Diffusion vidéo Durée : 2 min. 30 sec.) ***

Comme vous avez pu le constater, notre production touche plusieurs genres : documentaires, variétés, séries et émissions jeunesse. Nos images sont le reflet de nos communautés, de ses acteurs, de ses réalités, de sa culture, de son accent. Sans nous, les francophones vivant à l'extérieur du Québec se verraient-ils au petit écran?

À notre avis, et de l'avis de nos partenaires, dont la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada et la Fédération culturelle canadienne-française, elles se verraient beaucoup moins. Car si les producteurs indépendants hors-Québec ne le font pas, qui le fera?

Nos producteurs ont un rôle de premier rang dans la création d'un contenu qui donne le reflet des communautés francophones en situation minoritaire à l'ensemble de la population canadienne. Notre industrie est en plein essor, stimule une économie locale, emploie une main d'œuvre de plus en plus qualifiée et contribue à notre tissu social, mais surtout, donne un sentiment de fierté et d'appartenance aux francophones de partout au pays.

Depuis la dernière fois où le Conseil s'est penché sur les services de radiodiffusion aux communautés de langue officielle en situation minoritaire en 2000, bien des choses ont évolué. Notre production a connu une croissance notable. Au cours des cinq dernières années, nous avons tenu des statistiques sur les licences payées à nos producteurs et sur les budgets de leurs productions. De 2003 à 2008, les membres de l'APFC ont obtenu un total de 23,6 millions de dollars en licences, payées par 9 diffuseurs. Principalement Radio-Canada, TFO, ARTV, TV5 et TVA. Nos indicateurs ont été mis à jour récemment et vous trouverez en annexe à cette allocution, un tableau qui en est extrait. Nous vous ferons parvenir à chacun, mesdames et messieurs les conseillers, une copie complète de ces indicateurs de rendement.

Bien que nous soyons fiers de ces données, qui démontrent que notre industrie est en croissance, et ce, grâce à des mesures qui ont incité les diffuseurs à faire appel à nous, nous sommes inquiets face à l'avenir.

Le paysage médiatique s'est complexifié. Les nouvelles plateformes de diffusion offrent de nouvelles avenues pour joindre la population, certes, mais une chose demeure : la production indépendante à l'extérieur du Québec doit continuer de profiter de mesures et d'outils lui assurant la collaboration des télédiffuseurs, si les communautés veulent espérer se voir davantage au petit écran et sur les plateformes numériques.

En ce qui touche plus spécifiquement la jeunesse, nous offrons des émissions qui les intéressent et qui les mettent en valeur. Ceci dit, à l'instar du commissaire aux langues officielles, nous croyons que des mesures spéciales doivent être prises pour stimuler davantage la création d'émissions originales en français pour les jeunes. L'assimilation des nouvelles générations est le défi no 1 pour tout francophone vivant à l'extérieur du Québec, et le Conseil peut, par des mesures positives, contribuer à contrer ce phénomène regrettable.

Quant aux nouvelles technologies, nous avons déposé un mémoire sur la question, suite à l'appel d'observation 2008-11, et avons demandé à comparaître sur la question. La majorité de nos producteurs peuvent offrir du contenu en haute définition et nous investissons de plus en plus dans la création de contenu pour le Web. Seulement, les programmes financiers actuels ne sont pas encore adaptés et la question des droits demeure toujours litigieuse.

L'APFC aimerait rappeler à nouveau au Conseil qu'elle n'est pas en accord avec les recommandations proposées le 5 juin 2008 quant à l'avenir du Fonds canadien de télévision, soit de le diviser en deux enveloppes : une privée, une publique. Nous attendons toujours, comme vous, la décision du ministre du Patrimoine canadien et espérons qu'il saura nuancer vos recommandations pour tenir compte de nos enjeux.

Au sujet du Fonds canadien de télévision, comme le mentionne une de nos recommandations au Conseil, tout comme le fait le commissaire aux langues officielles dans sa récente étude sur le paysage médiatique en milieu minoritaire, nous croyons que l'APFC doit à nouveau retrouver sa place au conseil d'administration du Fonds canadien de télévision. Pour ce faire, elle compte lui demander formellement de l'intégrer, au même titre que l'APFTQ et le CFTPA.

Parmi les recommandations que nous avons mises de l'avant dans notre mémoire, celle qui est la plus structurante pour la qualité des services de radiodiffusion à nos communautés est l'imposition de conditions de licences plus contraignantes aux diffuseurs publics, privés, et aux chaînes spécialisés qui demandent une licence sous l'article 9. 1. h).

Cette année, le CRTC verra défiler devant lui plusieurs de ces télédiffuseurs publics et privés, alors qu'ils soumettront des demandes de renouvellement de licences. Nous voulons profiter de cette tribune pour rappeler l'importance pour le Conseil d'établir des exigences et des conditions de licences claires, et non simplement des attentes, lorsqu'il est question d'offrir une programmation reflétant les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Nous l'avons vu avec ARTV, à qui vous avez imposé une condition de licence les obligeant à faire appel à la production indépendante à l'extérieur du Québec, à hauteur de 15 % pour les 4 premières années, pour ensuite passer à 20 % à partir de la cinquième année.

Cette mesure a eu un effet concret et structurant pour notre industrie. Elle est le meilleur moyen pour le CRTC de s'assurer un reflet régional et un contenu canadien riche et diversifié, qui présente aussi la culture, les artistes et les réalités du million de francophones vivant à l'extérieur du Québec.

Le CRTC doit aussi se doter de mesures de surveillance et de reddition de compte par les diffuseurs, exigeant d'eux des rapports annuels détaillés, chiffrant spécifiquement les investissements en production indépendante hors-Québec.

Je désire profiter de cette audience pour souligner notre appréciation de certaines initiatives prises par le Conseil. En février 2007, le commissaire aux langues officielles a recommandé au CRTC de prendre des mesures pour mieux être informé des préoccupations des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Le Conseil a depuis mis sur pied un groupe de travail, duquel l'Alliance fait parti. Cette initiative doit être félicitée et permet aux acteurs de nos communautés d'avoir des échanges plus fréquents, et francs, avec les équipes du CRTC qui traitent des dossiers qui nous touchent.

Plus récemment, avec son avis public 2008-100, le Conseil a recommandé la création du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale. Nous osons croire que nos productions pourront bénéficier de cette mesure, pour offrir à nos communautés un contenu régionale qui les intéresse. Cependant, en limitant ce fonds aux marchés non métropolitains, le Conseil oublie qu'une mesure d'exception devrait être prise pour les francophones vivant dans les centres urbains, qui ont eux aussi besoin d'être informés de l'actualité locale, en français. Nous osons croire que vous saurez préciser les règles de cette initiative et tenir compte des besoins de minorités de langue officielle.

Radio-Canada est un partenaire incontournable pour nos communautés. Elle fait aussi appel à un contenu provenant de nos producteurs. En incluant Radio-Canada, RDI et ARTV, nous pouvons dire que la moitié des licences accordées à nos producteurs vient de ce groupe. Cependant, bien que Radio-Canada fasse appel à nos producteurs, trop souvent, la place qui nous est offerte dans la grille n'est pas à même de rejoindre un grand auditoire. Aux heures de grande écoute, seule Belle-Baie, une série qui présentera sa deuxième saison ce printemps, a su se tailler une place en soirée la semaine, ainsi que quelques autres émissions de type événementiel.

TFO, qui est le seul diffuseur francophone à l'extérieur du Québec, est un diffuseur de choix pour nos producteurs. L'Alliance espère que le Conseil trouvera des mesures qui favoriseront un meilleur accès partout au pays à cette chaîne qui présente des émissions jeunesse et d'affaires publiques qui rejoignent les préoccupations de tous les francophones en milieu minoritaire.

Lors de sa comparution à cette instance plus tôt cette semaine, Astral a mentionné son intérêt, tout comme TFO l'a fait, de voir un bouquet de chaînes francophones proposé aux communautés de langue officielle en situation minoritaire. Nous voyons aussi d'un bon œil cette proposition. Cependant, les chaînes du groupe Astral offertes dans ce bouquet devraient faire davantage appel aux productions indépendantes hors-Québec.

Bien qu'ils aient mentionné faire affaires avec nos producteurs, nous devons souligner que les montants accordés en licence ne sont que de 314 000 \$ sur cinq ans, soit de 2003 à 2008, sur un montant total de plus de 26 millions de dollars accordés en licence à nos producteurs. Si des chaînes du groupe Astral venaient à être distribuées sous l'article 9 1 h, les conditions de licences devraient exiger un pourcentage minimal de contenu provenant de la production indépendante à l'extérieur du Québec.

Depuis le début des audiences, et à même les mémoires de plusieurs parties, il est beaucoup question de l'importance de la distribution et de l'accès. Certains intervenants mentionnaient même que ce devait être le focus, maintenant que la question du contenu semble être à un niveau satisfaisant. L'APFC croit que la qualité et la quantité de contenu offert à nos communautés demeurent toujours d'actualité et ne doivent pas être perdues de vue par le Conseil. Il doit prendre les mesures appropriées pour assurer une variété d'émissions qui reflètent les préoccupations et les réalités du million de francophones hors-Québec. Et c'est sur cette question de contenu que l'APFC peut éclairer le Conseil.

Mesdames et messieurs du Conseil, je vous remercie de votre intérêt. Nous sommes maintenant à votre disposition pour répondre à vos questions.

- 30 -

Renseignements :

Annabelle Cloutier, directrice générale

Alliance des producteurs francophones du Canada

T 613.667.9551 / F 613.742.6592 / apfc.info / acloutier@apfc.info